



Contestation sur le paiement de charges de consommation d'eau

Par **chasax**, le **31/10/2012** à **12:00**

Bonjour,

Mon agence immobilière me réclame des charges de consommation d'eau qui ne me concerne pas. Je me base sur le compteur d'eau dont le numéro a été relevé à mon entrée dans l'appartement et noté dans mon bail mais l'agence me dit qu'il y a une différence avec le compteur général extérieur et veut me faire partager la différence avec l'autre copropriétaire (nous sommes 2 dans l'immeuble). Est-ce légal?

Malgré mes appels, mes mails et mes courriers recommandés, l'agence me réclame toujours ces sommes; Que dois-je faire?